

maladies qui auraient été déposés sur d'autres parties du corps. Le médecin appelé doit juger de l'opportunité de toute autre médication qui serait nécessaire.

Il faudra prendre toutes les précautions pour soustraire l'enfant aux influences de la température, surtout si elle est peu élevée (basse) comme pendant l'hiver ou pendant les mauvaises saisons.

Lorsqu'on sortira avec l'enfant, il faudra avoir soin de le couvrir suffisamment, suivant la saison, et de se servir autant que possible d'une voiture fermée.

A la maison, la température de la chambre, le nombre et la disposition des langes, la place donnée au berceau concourent à entretenir une douce chaleur pour le nouveau-né. Le berceau sera muni de rideaux pour diminuer l'éclat de la lumière, mais ces rideaux ont un inconvénient sérieux celui de produire des courants d'air lorsqu'on berce les enfants, il faudra donc avoir soin de toujours les enlever dans ce cas.

Le berceau devra être éloigné des portes et des fenêtres pour la même raison.

L'appartement devra être aéré au moins une fois par jour.

Les langes et tous les objets souillés qu'ils proviennent de l'enfant ou de la mère doivent être éliminés de la chambre. Cette précaution toujours utile devient absolument indispensable et s'impose comme une impérieuse nécessité si l'appartement est petit et encombré si l'enfant est atteint d'ophtalmie, ou si la mère est malade.

L'ophtalmie est-elle imminente, on s'en apercevra aux symptômes suivants : les yeux sont plus irritables que de coutume, plus sensibles à la lumière, la sécrétion des larmes est plus abondante, on remarque un peu de rougeur des paupières qui s'agglutinent facilement les unes aux autres. La maladie est-elle déclarée, les

paupières sont plus ou moins gonflées, la sécrétion des larmes est remplacée par une sécrétion couleur de beurre fondu, blanchâtre, ou jaune verdâtre. Dans les deux cas, la famille, aussitôt qu'elle aura constaté l'apparition de quelques-uns de ces symptômes, devra rejeter tous les avis des parents et des commères. L'ophtalmie des nouveaux-nés est une maladie trop grave dans ses résultats pour en abandonner le soin à des personnes étrangères à la science médicale.

Le médecin seul devra donc prendre la direction et la responsabilité du traitement.

Sous l'impression où sont les parents que leur enfant a pris de l'air en le portant au baptême et qu'il s'agit là d'une affection insignifiante qu'un peu de lait de la mère peut guérir, on se croit justifiable de ne pas recourir à d'autre traitement. La tendresse outrée de certaines mères, la crainte que le médecin fasse du mal à l'enfant ou qu'il emploie des remèdes trop forts, sont cause que l'on s'abstient volontiers des soins d'un homme de l'art et qu'on suit plutôt le traitement conseillé par des voisins obligeants. La plupart du temps, le traitement des commères et des charlatans est dirigé contre des taires imaginaires et les remèdes employés sont remarquables par l'action destructive, qu'il exercent sur l'œil.

Parmi ces traitements populaires et barbares que j'ai vu employer contre les ophtalmies des nouveaux-nés, je citerai entre autres, les écailles d'huitres pillées, la vitre pillée, quelques huiles patentées et la térébentine ; j'en passe beaucoup d'autres et des plus vantées qui heureusement n'ont pas une action aussi nuisible. Or, qu'arrive-t-il lorsque pareil traitement est suivi ? une recrudescence de la maladie, et la production de vastes abcès, et la plupart du temps, la destruction totale de